

**RAPPORT SUR LE PRIX & LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
EAU POTABLE
2023**



Aigrefeuille-sur-Maine • Boussay • Château-Thébaud • Clisson • Gétigné • Gorges • Haute-Goulaine
La Haye-Fouassière • La Planche • Maisdon-sur-Sèvre • Monnières • Remouillé • Saint-Fiacre-sur-Maine
Saint-Hilaire-de-Clisson • Saint-Lumine-de-Clisson • Vieillevigne

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS de Clisson Sèvre et Maine Agglo.....	3
CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE	4
1. Présentation du territoire desservi	4
2. Ressource en eau	5
2.1. Origine de l'eau sur notre territoire	5
2.2. Imports et exports d'eau	6
3. Les volumes mis en distribution et vendus	7
3.1. Volumes consommés par les abonnés	7
3.2. Autres volumes.....	9
3.3. Bilan des volumes en transit dans le cycle de l'eau potable en 2023	9
4. Le patrimoine du service	10
4.1. Les ouvrages et réseaux	10
4.2. Les branchements et compteurs	11
5. Une gestion déléguée du service	15
CHAPITRE 2 : TARIFICATION DE L'EAU ET FINANCEMENT DU SERVICE	17
1. Tarification de l'eau	17
2. Financement du service	19
CHAPITRE 3 : QUALITE DU SERVICE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE	22
1. Qualité de l'eau	22
2. Performance du réseau.....	23
3. Connaissance et gestion du réseau.....	26
4. Qualité du service aux usagers	28
5. Récapitulatif des indicateurs réglementaires	29
ANNEXES : DONNÉES PAR COMMUNE	30

CHIFFRES CLÉS DE CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO



26 026 abonnés

58 299 habitants



2 861 760 m³ importés sur la période de relève ramenés à 365 jours

2 480 519 m³ consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours

34 004 m³ exportés sur la période de relève ramenés à 365 jours



5 châteaux d'eau pour **3 600** m³ de stockage

778.3 km de réseau

26 433 branchements



100 % des analyses ARS de la qualité de l'eau conformes
(bactériologique et physico-chimique)

88.3 % de rendement de réseau



1.22 m³/km/j d'indice linéaire de pertes

8.92 m³/km /j d'indice linéaire de consommation

1.18 m³/km/j d'indice linéaire des volumes non comptés

CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Clisson Sèvre et Maine Agglo est l'autorité organisatrice du service d'eau potable et assure la distribution et le stockage de l'eau potable (la production se faisant en dehors du territoire), sur les 16 communes constituant le périmètre de l'agglomération. Les missions comprennent entre autres : l'achat d'eau en gros aux producteurs ou distributeurs en gros (Atlantic' Eau, Mauges Communauté, Nantes Métropole et Vendée Eau), le stockage et la distribution sur le réseau de l'eau jusqu'aux compteurs des consommateurs, le suivi de la qualité de l'eau et la gestion des usagers.

Ces missions sont assurées sur l'ensemble du périmètre par Clisson Sèvre et Maine Agglo depuis le 01/07/2022.

Nom de la collectivité : Clisson Sèvre et Maine Agglo (Communauté d'agglomération)

16 communes desservies : Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, La Haye-Fouassière, Haute-Goulaine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, La Planche, Remouillé ; Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson, Vieillevigne.



En 2023, le service public d'eau potable a desservi **26 026 abonnés**, représentant une population de

58 299 habitants soit 2,24 habitants/abonné.

A l'échelle de la collectivité, la densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **33.4 abonnés/km** pour l'année 2023.

2. RESSOURCE EN EAU

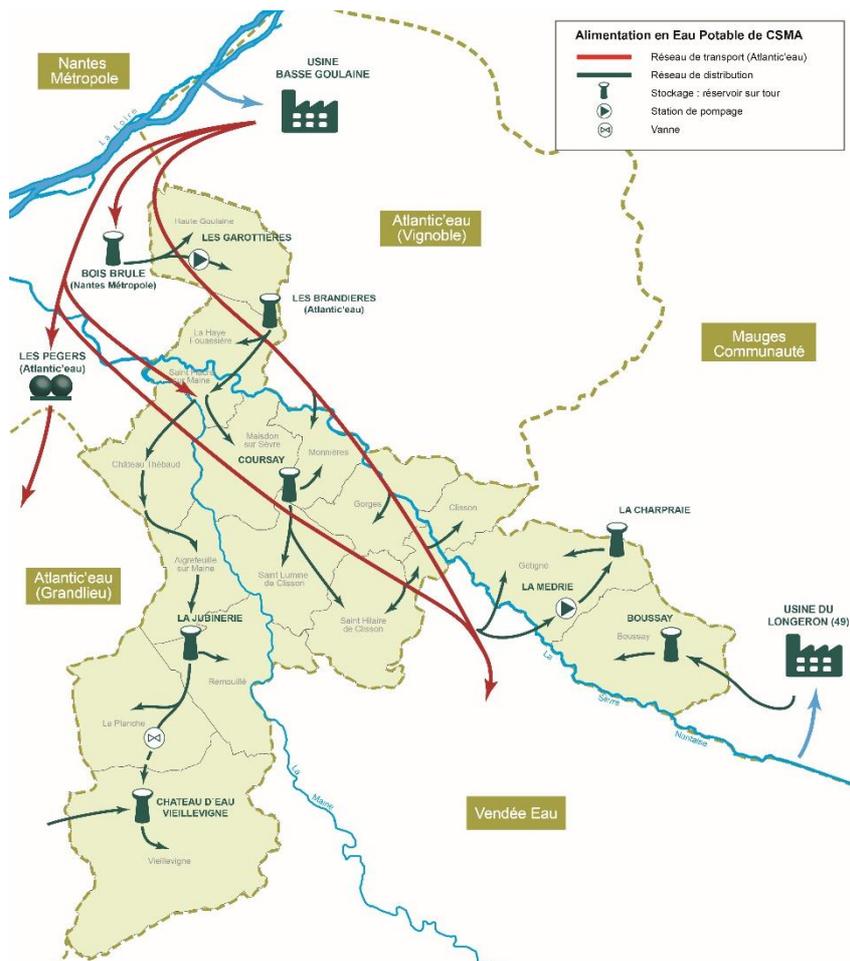
2.1. ORIGINE DE L'EAU SUR NOTRE TERRITOIRE

La collectivité ne dispose pas de points de prélèvements d'eau ni d'usine de production d'eau sur son territoire.

Clisson Sèvre et Maine Agglo a transféré la compétence production au syndicat Vignoble Grand Lieu et achète l'eau auprès des collectivités voisines suivantes :

- **Atlantic'Eau** : usine de Basse-Goulaine gérée par le Syndicat Vignoble Grand Lieu
- **Nantes Métropole** : usine de Basse-Goulaine gérée par le Syndicat Vignoble Grand Lieu
- **Vendée Eau** : usine de Basse-Goulaine gérée par le Syndicat Vignoble Grand Lieu
- **Mauges communauté** : usine de production du Longeron (49) gérée par Mauges Communauté

Ainsi, **95.4 % de l'eau distribuée sur le territoire provient de l'usine de Basse Goulaine**, qui traite l'eau captée dans la **nappe alluviale de la Loire**. Seule la commune de Boussay est alimentée par **l'usine de production du Longeron** (49). Cette usine traite l'eau provenant de la retenue du Longeron, située sur la Sèvre Nantaise.

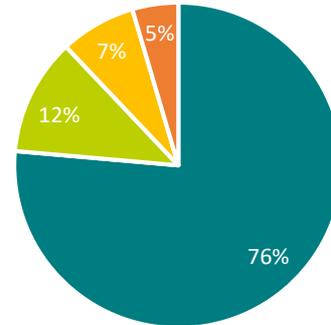


2.2. IMPORTS ET EXPORTS D'EAU

Import

En 2023, Clisson Sèvre et Maine Agglo a importé **2 861 760 m³** ramenés sur 365 jours répartis entre les différentes collectivités vendeuses tel que présenté ci-contre.

95 % de l'eau importée provient des 3 collectivités Atlantic'Eau, Nantes métropole et Vendée Eau fournissant de l'eau en provenance de l'usine de Basse-Goulaine.



- Atlantic'eau
- Nantes métropole
- Vendée Eau
- Mauges Communauté

Export

Clisson Sèvre et Maine Agglo revend également en gros de l'eau aux collectivités voisines.

En 2023, Clisson Sèvre et Maine Agglo a vendu **34 004 m³** d'eau (ramenés sur 365 jours), aux collectivités voisines Atlantic'Eau, Nantes Métropole et Mauges Communauté, dont **99 % pour Atlantic'Eau**.



Compteur d'achat d'eau sur le réseau de transport avec débitmètre à Gorges

3. LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

3.1. VOLUMES CONSOMMÉS PAR LES ABONNÉS

Les volumes consommés comptabilisés sont ceux relevés au niveau des compteurs des clients durant la période de relève. Cette dernière n'est pas homogène d'une année sur l'autre et ne correspond pas à une consommation sur 365 jours, la relève ne pouvant pas avoir lieu au même endroit tous les 365 jours précisément.

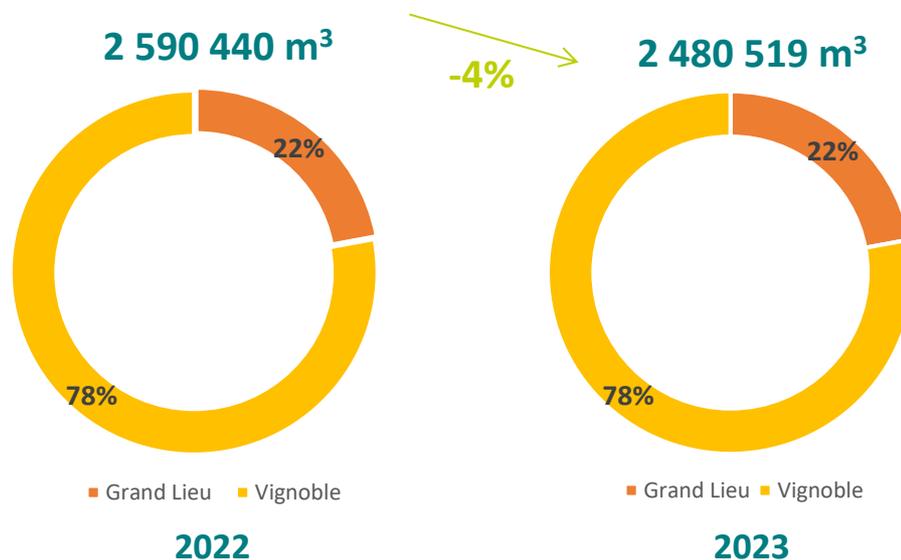
Volumes consommés sur la période de relève

2 490 389 m³ ont été comptabilisés sur Clisson

Sèvre et Maine Agglo sur l'année 2023, lors de la période de relève de 366 jours en moyenne (hors Boussay 377 jours), contre 2 648 946 m³ d'eau consommés en 2022 sur une période de relève de 386 jours en moyenne.

	2022	2023
Vignoble	2 107 451 m ³	1 941 230 m ³
Grand Lieu	577 495 m ³	549 159 m ³
TOTAL	2 648 946 m³	2 490 389 m³

Pour le calcul du rendement de réseau, les volumes totaux sont ramenés par calcul sur 365 jours à partir d'une date barycentre, c'est-à-dire à partir d'une date théorique « centrale » par rapports aux différentes dates de relève sur les différentes communes.



Selon une enquête de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) publiée en mai 2024, la consommation de l'eau potable au niveau national sur l'année 2023 a diminué de 3 à 4% contre une baisse annuelle de 0.5 à 1% en moyenne ces dernières années.

Sur le territoire CSMA, le ratio de volume d'eau consommé par abonné, incluant également les industriels a évolué entre 2022 et 2023 :

- 102 m³ / abonné en 2022
- 95,3 m³ / abonné en 2023
- Soit 6,8 % de baisse de consommation par abonné en moyenne

Les gros consommateurs

Ci-contre les abonnés non domestiques sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo ayant une consommation supérieure à 6000 m³ en 2023.

317 797 m³ consommés par ces entreprises, représentant **13 % du volume total** consommé sur le territoire.

Cette liste peut varier d'une année sur l'autre selon les consommations proches du seuil de 6000 m³ par an (voir Annexe).

Les plus gros consommateurs sur le territoire sont équipés de télérelève permettant un suivi hebdomadaire et une gestion optimisée de leur consommation.

Société	Volume consommé en 2023 (m ³)
Lu France	87 687
Les Lavandières Elis	57 374
Clisson Sèvre et Maine agglo piscine	32 892
SAS de nous à vous	16 440
Cototerra	14 614
Smurfit Kappa	13 282
GAEC La Margerie Fortin	12 251
HellFest Production	12 176
GAEC Le Pont des Noues	11 519
STE Minoterie Girardeau	8 438
GAEC Poiron	8 401
SOFOP - Scté Française d'Outils Pro	8 135
EARL Les œufs du Boulay	7 973
EARL Elevage de la Goulaine	7 044
Couvoir de la Seigneurtière	6 772
SAS Aubron-Méchineau	6 564
SAS Papcart	6 235
TOTAL	317 797



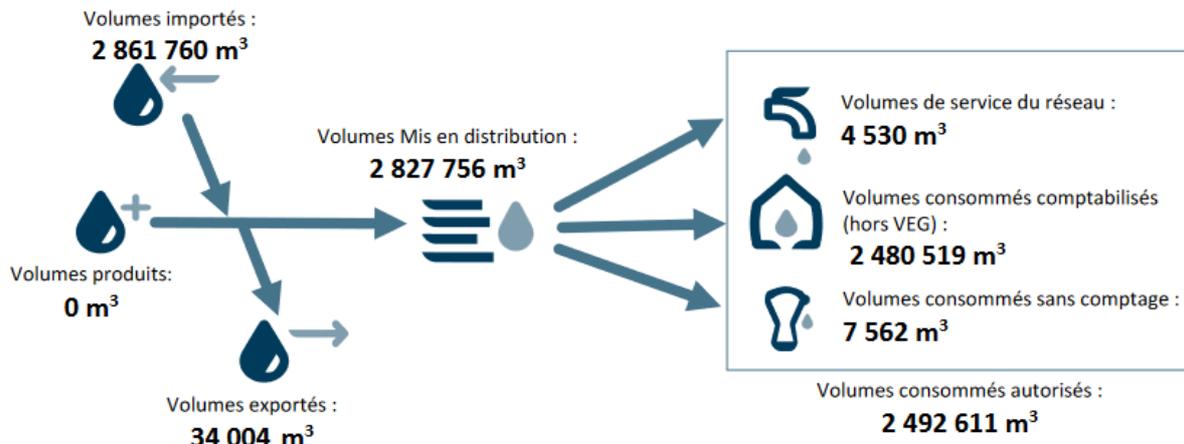
LU France et **Elis** sont les deux plus gros consommateurs sur Clisson Sèvre et Maine Agglo et représentent à eux seuls **48.8 %** des consommations supérieures à 6000 m³. La majorité des entreprises grosses consommatrices ont une activité dans l'agro-alimentaire.

3.2. AUTRES VOLUMES

En dehors de volumes consommés par les usagers et vendus en gros aux collectivités voisines, nous recensons par estimation les volumes consommés autorisés mais non comptabilisés. Il s'agit des volumes d'eau utilisés par exemple pour les essais de poteau d'incendie, les arrosages (volumes sans comptage), et les volumes de service du réseau servant aux purges, au nettoyage des réservoirs etc.

	2022	2023
Volumes consommés sans comptage	6 018 m ³	7 562 m ³
Volume de service	5 196 m ³	4 530 m ³
TOTAL	11 214 m³	12 092 m³

3.3. BILAN DES VOLUMES EN TRANSIT DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2023



Note : Les volumes sur ce schéma sont ceux pris en compte pour le calcul des indicateurs présentés dans ce rapport et sont donc ramenés sur 365 jours.

4. LE PATRIMOINE DU SERVICE

4.1. LES OUVRAGES ET RÉSEAUX

En 2023, le patrimoine de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour le service d'eau potable comporte :

- **5 réservoirs d'eau**, soit **3600 m³ de stockage**
- **778.5 Km de réseau** de distribution
- **2 stations de surpressions** en service sur 3 installations



Colonnes d'eau du réservoir de la Charpraie à Gétigné.



Station de surpression de la Médrie à Gétigné.

Réservoir	Capacité (m ³)
La Charpraie - Gétigné	500
Coursay - Monnières	1000
Rue du château d'Eau - Vieillevigne	500
La Jubinerie - Remouillé	1 000
Réservoir de Boussay	600

Les stations de surpression sur Clisson Sèvre et Maine Agglo sont La Médrie à Gétigné, Les Garotières à Haute Goulaine, et Le Petit Chêne à Vieillevigne, non utilisées.

4.2. LES BRANCHEMENTS ET COMPTEURS

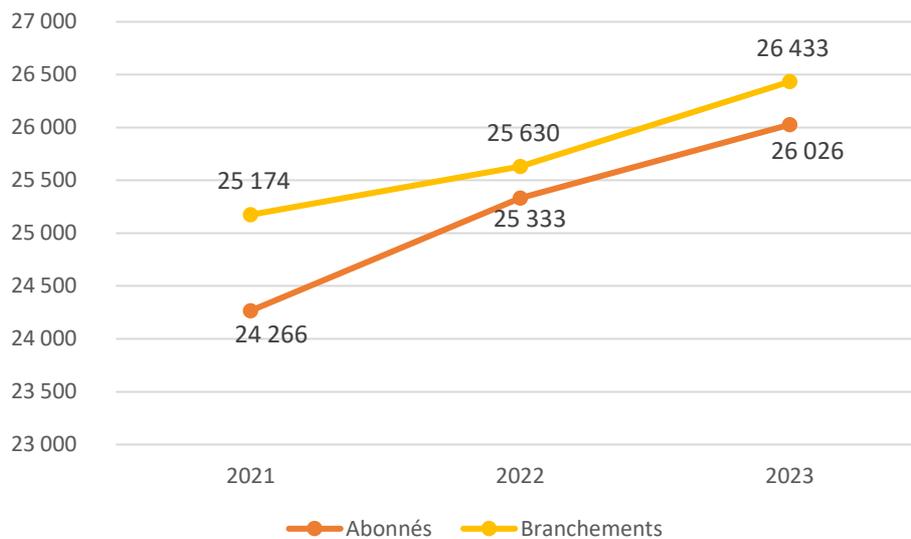
Le branchement désigne la canalisation qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution privé d'un client. Le compteur d'eau matérialise la limite entre le réseau public et le réseau privé.



Dans le cas général, 1 client = 1 abonnement = 1 branchement = 1 compteur.

Mais il peut y avoir quelques cas particuliers, comme par exemple un client disposant d'un branchement mais de deux compteurs : un compteur domestique et un compteur d'arrosage. D'autres cas se présentent où 1 client peut disposer de plusieurs contrats et branchements, comme par exemple la collectivité qui peut souscrire à plusieurs contrats (mairie, école, cimetière, etc).

Evolution du nombre d'abonnés et de branchements



+4 % d'abonnés entre 2021 et 2022

+2.7 % d'abonnés entre 2022 et 2023

Note : Ces chiffres prennent en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation, ou en attente de mise en service). Ils constituent une photo du parc prise à un instant T chaque année et évoluent constamment à chaque extraction des données.

Branchements plomb

L'utilisation du plomb dans les canalisations d'eau potable est interdite depuis 1995. Les limites de qualité ont été abaissées pour le plomb (à 5 µg/L) et pour le chrome (à 25 µg/L) avec une mise en œuvre effective au 1er janvier 2036. L'exigence de qualité de 5 µg/L pour le plomb s'applique en amont des installations privées de distribution. Une autre exigence de qualité de 10 µg/L s'applique au robinet du consommateur.

30 branchements en Plomb
identifiés sur CSMA, soit **0.12 %**
des branchements en 2023

Les branchements en plomb restants se retrouvent pour la plupart dans des centres historiques difficiles d'accès ; leurs renouvellements peuvent par conséquent impliquer des travaux complexes pour limiter la démolition des habitats. Un programme de localisation et d'étude de renouvellement de ces branchements sera mis en place par la collectivité.

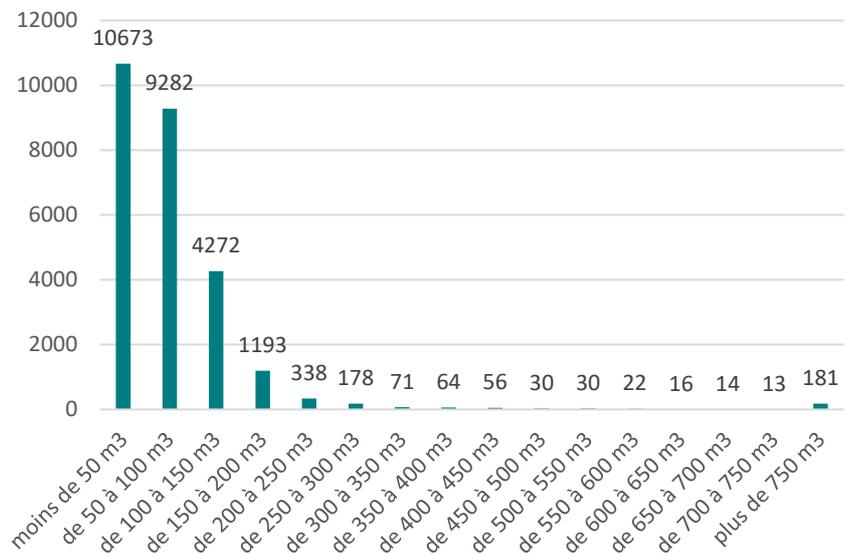
Répartition des compteurs par diamètre sur CSMA



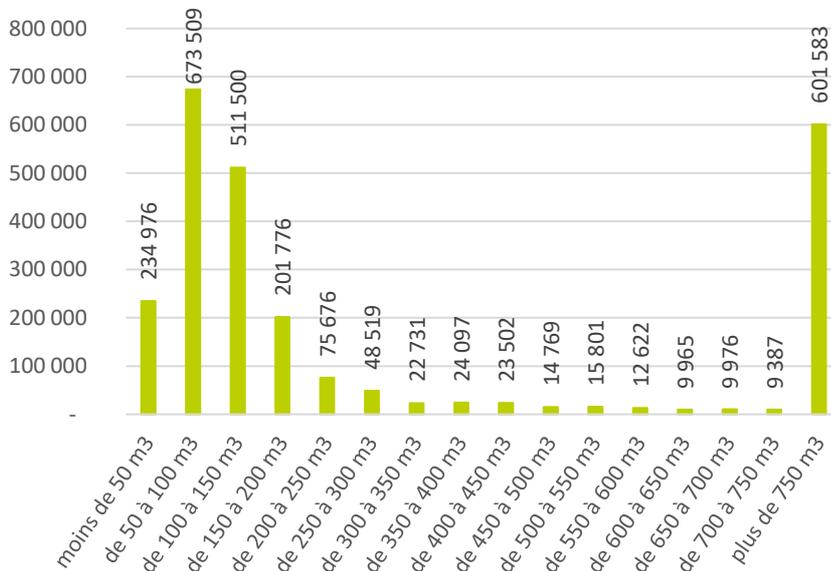
En fonction des besoins de l'utilisateur et du débit nécessaire pour l'activité artisanale ou industrielle, plusieurs diamètres de compteurs existent.

98 % des compteurs sont en diamètre inférieur à 25 mm, et 1.5 % entre 30 et 50 mm.

96.2 % des branchements
 concernent des abonnés
consommant moins de
200 m³/an.

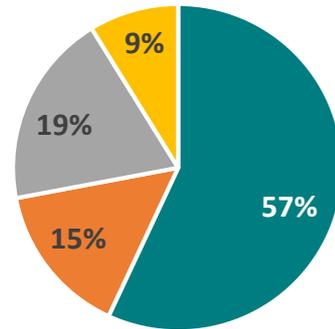
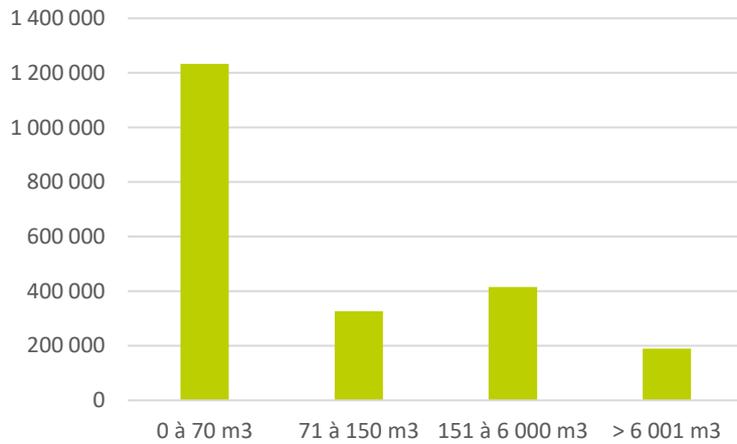


Répartition du nombre de branchements par tranche de consommation annuelle



24 % de la
consommation
totale est
consommé par
moins de 1 % des
branchements.

Répartition des volumes consommés cumulés par les abonnés selon leur tranche de consommation annuelle



■ 0 à 70 m³ ■ 71 à 150 m³
■ 151 à 6 000 m³ ■ > 6 001 m³

Répartition des volumes consommés cumulés par les abonnés selon les tranches tarifaires de facturation

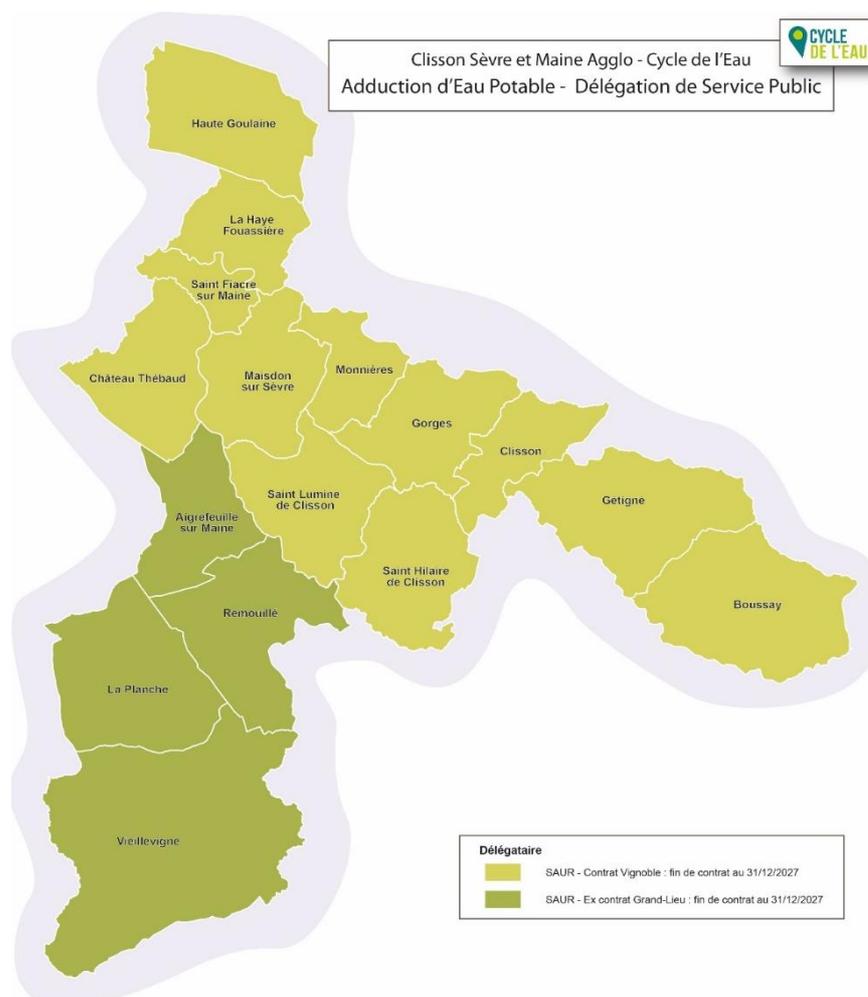
En retirant les volumes liés aux fuites chez les abonnés, nous observons que **57 % de la consommation total** sur Clisson Sèvre et Maine Agglo est facturé **sur des branchements consommant moins de 70 m³ par an**.

5. UNE GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2023, Clisson Sèvre et Maine Agglo est l'autorité organisatrice du service de distribution d'eau potable pour les 16 communes du territoire. Elle a confié l'exploitation courante des réseaux, des réservoirs, et de la relève des usagers à l'opérateur SAUR via deux contrats distincts :

- Le contrat **Grand-Lieu** qui inclut les communes d'Aigrefeuille-sur-Maine, La Planche, Remouillé et Vieillevigne ;
- Et le contrat **Vignoble** qui inclut les communes de Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, La Haie-Fouassière, Haute-Goulaine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de Clisson et Saint-Lumine-de-Clisson.

Nom du contrat	Type de contrat	Signataires	Date de début	Date de fin
Grand-Lieu	Concession de Service Public	CSMA - SAUR	0/07/2022	31/12/2027
Vignoble	Concession de Service Public	CSMA - SAUR	01/01/2023	31/12/2027



Des avenants aux contrats d'eau potable ont été passés :

Contrat Grand Lieu

Un avenant au contrat Grand-Lieu a permis à Clisson Sèvre et Maine Agglo de se substituer à Atlantic' Eau en tant qu'autorité organisatrice du service d'eau potable le 01/07/2022 ;

Numéro avenant	Date d'effet	Signataires	Objet
1	2017	Atlantic'Eau - SAUR	Harmonisation du bordereau des prix unitaire/processus de recouvrement/cas des abonnés en redressement ou liquidation judiciaire/responsabilités du délégataire
2	13/11/2018	Atlantic'Eau - SAUR	Modalités d'actualisation du prix des prestations accessoires/modalités d'actualisation de la rémunération du délégataire/date de production du décompte définitif par le délégataire
3	01/07/2022	CSMA – SAUR	Prise en compte de CSMA comme autorité organisatrice : définition périmètre CSMA/ modalités d'exécution en co-maîtrise d'ouvrage du contrat / actualisation BPU

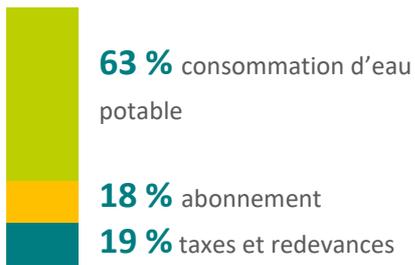
Contrat Vignoble

Numéro avenant	Date d'effet	Signataires	Objet
1	09/10/2023	CSMA - SAUR	Ajouter au contrat les articles sur la loi n°2021-1109 confortant le respect des principes de la République modifiant l'article 81 OBLIGATIONS RELATIVES AU PRINCIPE DE LAICITE ET DE NEUTRALITE DU SERVICE PUBLIC.
2	26/03/2024	CSMA – SAUR	Modifications des articles liés à l'application du nouveau règlement de service délibéré le 31 octobre 2023

CHAPITRE 2 : TARIFICATION DE L'EAU ET FINANCEMENT DU SERVICE

1. TARIFICATION DE L'EAU

Décomposition d'une facture d'eau de 120 m³



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

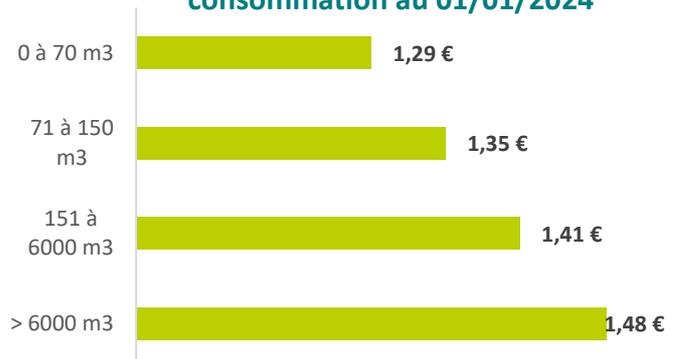
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération intercommunale) de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

En 2022, un travail d'harmonisation des tarifs a été effectué à l'échelle du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en vue d'appliquer un tarif identique à l'ensemble des 16 communes à partir du 1^{er} janvier 2023.

Dans un objectif d'incitation aux économies d'eau et un souci de préservation du milieu naturel, les prix unitaires liés à la consommation d'eau ont été définis par tranche de consommation. Ainsi, moins l'abonné consomme, moins il paye.

Tarif € HT évolutif par tranche de consommation au 01/01/2024



Facture type pour le service de l'eau – décomposition du tarif au 1^{er} janvier 2024

Diamètre compteur 15-20 mm

	FACTURE 30 M ³	FACTURE 70 M ³	FACTURE 90 M ³	FACTURE 120 M ³
Part CSMA				
Abonnement	45,84 €	45,84 €	45,84 €	45,84 €
Consommation	38,70 €	90,30 €	117,30 €	157,80 €
Part Agence de l'eau - Redevance pour pollution d'origine domestique	9,00 €	21,00 €	27,00 €	36,00 €
TVA (5,5 %)	5,14 €	8,64 €	10,46 €	13,18 €
MONTANT TOTAL H.T.	93,54 €	157,14 €	190,14 €	239,64 €
TOTAL TTC	98,68 €	165,78 €	200,60 €	252,82 €
Prix au m³ TTC	3,29 €	2,37 €	2,23 €	2,11 €

Facture type pour le service de l'eau – décomposition du tarif au 1^{er} janvier 2024

Diamètre compteur 30-60 mm

	FACTURE 500 M ³	FACTURE 1 000 M ³	FACTURE 8 000 M ³	FACTURE 15 000 M ³	FACTURE 50 000 M ³
Part CSMA					
Abonnement	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Consommation	693,60 €	1 398,60 €	11 408,60 €	21 768,60 €	69 018,60 €
Part Agence de l'eau - Redevance pour pollution d'origine domestique	150,00 €	300,00 €	2 400,00 €	4 500,00 €	15 000,00 €
TVA (5,5 %)	57,40 €	104,42 €	770,47 €	1 455,77 €	4 632,02 €
MONTANT TOTAL H.T.	1 043,60 €	1 898,60 €	14 008,60 €	26 468,60 €	84 218,60 €
TOTAL TTC	1 101,00 €	2 003,02 €	14 779,07 €	27 924,37 €	88 850,62 €
Prix au m³ TTC	2,20 €	2,00 €	1,85 €	1,86 €	1,78 €



Pour les besoins en débit plus élevé, à des fins industrielles généralement, des diamètres de compteurs supérieurs sont fournis. Le tarif d'abonnement correspondant est également plus élevé.

2. FINANCEMENT DU SERVICE

Dépenses du service eau potable

Fonctionnement



Investissement



Recettes du service eau potable

Recettes



Les ventes d'eau aux abonnés représentent 98 % des recettes.

Les achats d'eau aux collectivités voisines représentent 46 % des dépenses de fonctionnement ; et la rémunération de l'exploitant (Saur) représente 42 % des charges du service.

Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 1 239 596.31 €

Travaux 2023

80 % des dépenses d'investissement sont consacrées aux travaux d'amélioration du patrimoine, dont les principales opérations sont présentées ci-dessous. Ces travaux sont autofinancés à hauteur de 100 % par le service eau potable.

Commune	Lieu Travaux	Type travaux	Montant	Linéaire réseau
Clisson	Fief des pommiers	Renouvellement réseau - fin tranche 1 et tranche 2	105 000 € (Total 2022-2023)	590 ml
Clisson	Fief des pommiers	Renouvellement de branchements rue des Pampres	18 900€	/
Gorges	Route de Clisson	Renouvellement d'un réseau en amiante	41 860 €	100 ml
La Haye-Fouassière	ZAC de la Sèvre	Extension réseaux	200 000 €	525 ml
Château-Thébaud	Château-Thébaud	Déconnexion de la canalisation de transport (feeder) et extension du réseau	185 000 €	630 ml
Clisson	ZI Câlin	Extension réseaux	20 289 €	62 m
Clisson, Boussay, Gétigné, Vieillevigne, St-Hilaire-de-Clisson, Maisdon-sur-Sèvre et Château-Thébaud		Diverses petites extensions de réseaux	48 747 €	272 m
TOTAL			619 798 €	2 179 ML

Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette représente le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser les emprunts contractés si la totalité de l'autofinancement était consacrée à ce remboursement. Il correspond à l'encours de la dette divisé par le montant de l'épargne brute annuelle.

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de **1 984 991.15 €**. Il représente **76.27 € par abonnés**.

La durée d'extinction de la dette est de **13.5 années**.

L'épargne brute annuelle est de **1 051 654.35 €**

Le remboursement en capital de l'année est de **184 760 €**, soit une capacité de désendettement de **1.81 années**.

Recouvrement et Taux d'impayés

Les abonnés disposent d'un délai de paiement de leurs factures, à la réception de celles-ci, pour s'en acquitter auprès de l'exploitant du service d'eau. Ce dernier reverse ensuite à la collectivité l'intégralité des recettes d'abonnement et de consommation d'eau potable dans les conditions prévues au contrat de délégation de service public.

Les contrats de délégation fixent un taux d'impayés à respecter : en cas de non-paiement des factures, l'exploitant s'engage à lancer des démarches de recouvrement, dans un délai maximum de 6 mois après l'établissement de celle-ci.

	Secteur Grand Lieu		Secteur Vignoble	
Nombre de factures émises au 31/12/2022 et montant global	6 255	1 018 451 €	30 971	3 176 936 €
Nombre de factures impayés au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022 et montant global	85	5 033 €	644	60 983€
Taux d'impayés	1.36 %	0.5 %	2.08 %	1.9 %

Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité

En 2023, aucune somme n'a été versé à un fond de solidarité, et il n'y a pas eu d'abandons de créances de la part de la collectivité.

CHAPITRE 3 : QUALITE DU SERVICE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. QUALITE DE L'EAU

Qualité de l'eau distribuée

Afin de garantir la qualité de l'eau consommée par les abonnés, des prélèvements et des analyses sont effectués toute l'année à divers points du réseau sur l'ensemble du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo par l'exploitant du système de distribution.

En complément, l'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise une surveillance de l'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique sur les paramètres physico-chimiques et bactériologiques.

Taux de conformité des analyses ARS

100 % des analyses conformes en 2023

En 2023, l'ARS a réalisé 95 prélèvements et l'exploitant 159 prélèvements ; plusieurs paramètres tels que le chlore, la turbidité, les bactéries etc. sont analysés pour chaque prélèvement.

	2022	2023
Taux de conformité bactériologique	100%	100%
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%



La qualité de la ressource en eau et de l'eau produite est de la responsabilité des producteurs d'eau auxquels Clisson Sèvre et Maine Agglo achète l'eau. La collectivité est responsable de la qualité de l'eau livrée aux usagers.

L'eau analysée par l'ARS et par le délégataire sur notre territoire permet de s'assurer de la qualité de l'eau **distribué** sur notre réseau.

2. PERFORMANCE DU RÉSEAU

Le calcul de plusieurs indicateurs de performance hydraulique du réseau permet de mettre en évidence les pertes en eau sur le réseau de distribution. Ces indicateurs comparent les volumes consommés par les usagers à ceux introduits dans le réseau de distribution. Ces indicateurs sont définis par l'Observatoire des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), où est intégré l'ensemble des données au niveau national.

Rendement

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à une autre collectivité voisine.

L'indice Linéaire de Perte :

L'ILP permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sont soustraits du calcul les volumes de service et les volumes estimés consommés sans comptage (prises d'eau illicites par exemple). Cet indicateur est à rapporter au calcul de l'Indice Linéaire de consommation.

L'indice Linéaire de Volumes Non Comptés :

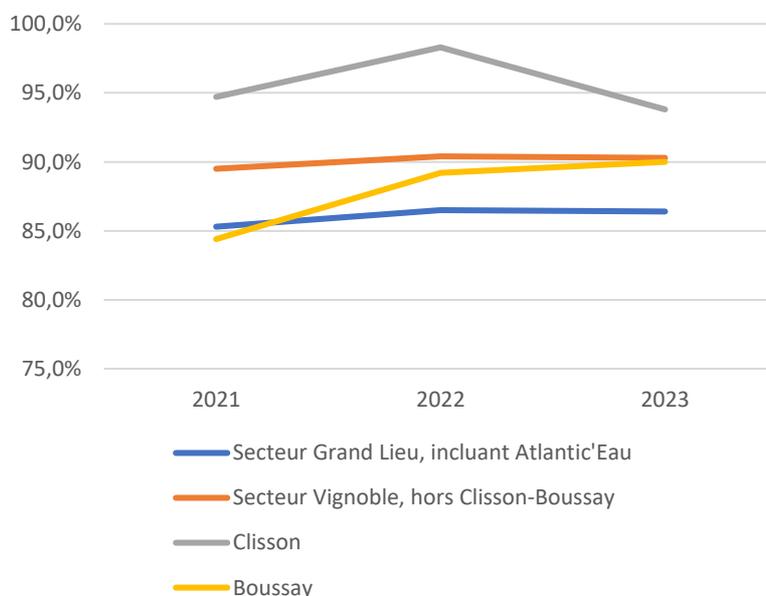
L'ILVNC permet de connaître, par km de réseau, la part de volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

On observe globalement par secteur une augmentation générale du rendement.

La valeur du secteur Clisson en 2022 est à prendre avec recul, les données n'étant pas fiabilisées sur cette année d'exploitation.

A noter que l'entreprise Elis, basée sur Clisson, est un gros consommateur d'eau potable à l'échelle de la Ville (55 609 m³ en 2022 et 57 374 m³ en 2023), impactant mathématiquement à la hausse le résultat du rendement du réseau sur cette commune.

Evolution du rendement par sous-secteur



Évolution des indicateurs à l'échelle de Clisson Sèvre et Maine Agglo

	2022	2023
Rendement (IDM)	89,70%	88,30%
ILP	0,95	1,18
ILVNC	0,99	1,22
Nombre de fuites / casses sur conduites	NC	47

La compétence eau ayant été reprise par l'agglomération en juillet 2022, 2023 est la première année complète d'exploitation et de calcul de ces indicateurs à l'échelle du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Les valeurs 2022 sont à prendre avec recul.

La législation en vigueur consiste à définir un rendement minimum de distribution (85% ou 65%+ 1/5^e ILC) et impose la mise en place d'un plan d'actions en cas de rendement inférieur à 85%.

Par ailleurs, selon les contrats de délégation de service public, différents objectifs sont définis avec l'exploitant, notamment sur l'ILVNC, afin d'améliorer les performances hydrauliques du réseau, par le biais de campagnes de recherches de fuites et par la mise en place d'un plan de renouvellement des canalisations.

L'indice Linéaire de Consommation :

L'ILC indique le ratio du volume consommé par jour par km de réseau. Ce ratio est utilisé pour évaluer la densité de consommation du réseau.

	2022	2023
Vignoble	10.7	12.01
Grand Lieu	7.69	6.76
Ensemble territoire CSMA	8.70	8.92

L'ILC permet de classer le réseau en rural, urbain, ou intermédiaire, selon les seuils suivants :

- ILC inférieur à 10 m³/j/km : réseau rural
- ILC Entre 10 et 30 m³/j/km : réseau intermédiaire
- ILC supérieur à 30 m³/j/km : réseau urbain

Le réseau de Clisson Sèvre et Maine Agglo est donc globalement considéré comme rural avec des spécificités selon les secteurs notamment pour Clisson et Vignoble qui rentrent dans la catégorie intermédiaire.

Selon le caractère rural, urbain ou intermédiaire du secteur, qui peut être défini par le calcul de l'ILC, le seuil d'acceptabilité de l'indicateur ILP présenté plus haut peut varier, comme le présente le tableau ci-dessous :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	30 < ILC
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP < 4	5 ≤ ILP < 8	10 ≤ ILP < 15
Mauvaise	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Pour un réseau rural, l'ILP peut être caractérisé de « bon » sur l'ensemble des secteurs de l'agglomération, traduisant ainsi des pertes en eau bien maîtrisées.

3. CONNAISSANCE ET GESTION DU RÉSEAU

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable. Le détail du calcul de cet indicateur est présenté en annexe.

D'une valeur de **80 /120**, cet indicateur traduit :

- Une bonne connaissance du réseau à travers le SIG (système d'information géographique), gérant le plan des réseaux, l'inventaire des canalisations (âge, diamètre, matériau...) ainsi que les éléments du réseaux (vannes, etc.)
- La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable

Des améliorations sont à poursuivre concernant :

- Un renforcement des connaissances et cohérences sur les informations sur le réseau
- Un géoréférencement des regards et branchements
- La localisation et la mise à jour des servitudes du réseau

Renouvellement du réseau

Chaque année, Clisson Sèvre et Maine Agglo programme le renouvellement d'une partie du réseau afin de maintenir le patrimoine du territoire en état et améliorer l'étanchéité des canalisations.

En 2023, sur 778 km de réseau, 690 ml (mètres linéaires) ont été renouvelés, essentiellement sur les travaux du quartier Fief des Pommiers à Clisson.

Le service Travaux de Clisson Sèvre et Maine Agglo étant en phase de recrutement de personnel en 2023, certains projets ont dû être reportés, ne permettant pas d'aboutir à un linéaire de renouvellement suffisant.

**Montant engagé pour le
renouvellement des réseaux en
2023**

165 762 € TTC

Taux de renouvellement sur 5 ans*

0.11 %

L'indicateur du taux moyen sur 5 ans du renouvellement de réseau permet de mesurer la politique de maintien de ce patrimoine.

Dans ce taux sont inclus les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées

pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

* Au cours de l'année 2023, afin d'avoir une structure permettant de répondre aux enjeux d'investissement attendus (entre 7 et 8 km de renouvellement par an) par Clisson Sèvre et Maine Agglo, le service Travaux du Cycle de l'Eau a cherché à renforcer ses équipes. La difficulté à trouver le personnel souhaité, ainsi que la défaillance du Maître d'Œuvre en contrat avec l'agglo pour la partie travaux, a freiné les objectifs de réalisation en travaux que s'était fixée la collectivité pour 2023. Aussi les linéaires de renouvellement de réseau présentés ci-dessous et permettant de calculer le taux de renouvellement à fin 2023, est à prendre avec du recul. Les objectifs de renouvellement 2024 devraient nous permettre d'augmenter cet indicateur

Année	Commune	Rue	Linéaire
2020	Clisson	Rue de la marche, impasse de la commanderie	Travaux dans le cadre du contrat de DSP
2020	Boussay	Renouvellement de la conduite en Amiante Ciment entre la Méchinaudière et la Minoterie	Travaux dans le cadre du contrat de DSP
2022	Clisson	Rue Tire-Jarret	80 ml
2022	Maisdon-sur-Sèvre	Giratoire des 4 routes	125 ml
2022-2023	Clisson	Fief des pommiers – Tranche 1	400 ml
2023	Clisson	Fief des pommiers – Tranche 2 & rue des pampres	190 ml
2023	Gorges	Route de Clisson - renouvellement amiante ciment	100 ml



Travaux Fief des pommiers - 2023

4. QUALITE DU SERVICE AUX USAGERS

Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans **un délai de 1 jour** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

En 2023, **98.99 % des demandes** d'ouvertures de branchements ont été réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Interruptions de service non programmées

Les interruptions non programmées concernent les coupures d'eau suite à un incident sur le réseau, sans que les abonnés concernés aient été informés à l'avance. Il s'agit le plus souvent d'une fuite ou casse sur le réseau.

33 interruptions sur le territoire Vignoble et 14 interruptions sur le territoire Grand Lieu

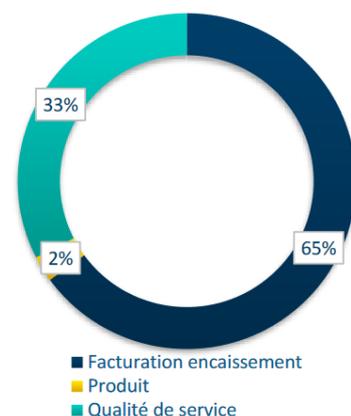
	2023
Nombre d'interruptions	47
Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées pour 1000 abonnés	1,78 %/00

Réclamations

L'objectif de Clisson Sèvre et Maine Agglo est de satisfaire au mieux les besoins des usagers. Aussi avec l'aide du délégataire SAUR qui s'occupe de la gestion clientèle, Clisson Sèvre et Maine Agglo suit le nombre de réclamations entrantes et les motifs associés.

En 2023, **40 réclamations** ont été reçues dont **14 écrites** (mail ou courrier). Ces réclamations peuvent porter sur la qualité de l'eau (odeur, goût, couleur), la qualité du service (pression, fuite avant compteur, travaux...), la facturation (volume facturé, paiement...).

	2023
facturation et encaissement	26
Qualité de l'eau	1
Qualité du service	13



5. RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

La prise de compétence du service eau potable ayant démarré en milieu de l'année 2022, certains indicateurs sur cette année n'étaient pas calculables, et d'autres sont à prendre avec du recul. Clisson Sèvre et Maine Agglo s'efforce d'améliorer d'année en année la fiabilité des données retranscrites par le délégataire.

		2022	2023
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	57 815	58 299
D102.0	Prix TTC du service eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2.00 €	2.11 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements	1 ou 2 j selon contrat	1 j
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	NC	98.99 %
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	NC	80
P104.3	Rendement du réseau de distribution	89.7 %	88.3 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0.99	1.12
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0.95	1.18
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	NC	0.10 % *
P110.3	Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	8.70	8.92
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	NC	1.78 ‰
P155.1	Taux de réclamations (nb / 1000 abonnés)	NC	0.70 ‰
Indicateurs sur le financement du service			
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	NC	13.5
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.5 %	1.6 %

* donnée à titre d'information mais qui sera à reconsolider à partir de l'année prochaine

ANNEXES : DONNÉES PAR COMMUNE

NOMBRE D'ABONNÉS PAR COMMUNE

La répartition du nombre d'abonnés 2023 entre les communes est la suivante :

Commune	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
Aigrefeuille-sur-Maine	1 663	1 718	1 753	2,0%
La Planche	1 088	1 157	1 180	2,0%
Remouillé	804	837	859	2,6%
Vieillevigne	1 638	1 713	1 776	3,7%
Château-Thébaud	1 285	1 324	1 337	1,0%
Haute-Goulaine	2 552	2 663	2 810	5,5%
La Haye-Fouassière	2 011	2 073	2 139	3,2%
Saint-Fiacre-sur-Maine	550	564	579	2,7%
Monnières	970	1 011	1 049	3,8%
Maisdon-sur-Sèvre	1 271	1 311	1 333	1,7%
Saint-Hilaire-de-Clisson	923	996	1 035	3,9%
Saint-Lumine-de-Clisson	861	910	929	2,1%
Gétigné	1 652	1 789	1 852	3,5%
Gorges	1 956	2 057	2 138	3,9%
Clisson	3 851	3 981	4 015	0,9%
Boussay	1 191	1 229	1 242	1,1%
Total	24 266	25 333	26 026	2,7%

CONSOMMATION COMPTABILISÉE PAR COMMUNE SUR LA PÉRIODE DE RELÈVE

Commune	2022	2023
Aigrefeuille-sur-Maine	168 851	151 622
La Planche	102 023	100 700
Remouillé	127 275	127 051
Vieillevigne	179 346	169 786
Château-Thébaud	136 303	125 245
Haute-Goulaine	309 145	241 394
La Haye-Fouassière	296 022	265 578
Saint-Fiacre-sur-Maine	48 958	45 324
Monnières	87 943	83 042
Maisdon-sur-Sèvre	118 895	94 291
Saint-Hilaire-de-Clisson	90 672	121 566

Saint-Lumine-de-Clisson	71 067	68 492
Gétigné	186 457	178 274
Gorges	200 382	178 715
Clisson	444 164	422 965
Boussay	117 443	116 344
Total	2 684 946	2 490 389

CONSOMMATION COMPTABILISÉE PAR COMMUNE RAMENÉE SUR 365 JOURS

Commune	2022	2023	Évolution 2023/2022
Aigrefeuille-sur-Maine	167 021	151 208	-9,5%
La Planche	100 917	100 425	-0,5%
Remouillé	125 895	126 704	0,6%
Vieillevigne	177 402	169 322	-4,6%
Château-Thébaud	130 830	124 903	-4,5%
Haute-Goulaine	292 326	240 734	-17,6%
La Haye-Fouassière	279 917	264 852	-5,4%
Saint-Fiacre-sur-Maine	46 294	45 200	-2,4%
Monnières	83 159	82 815	-0,4%
Maisdon-sur-Sèvre	112 427	94 033	-16,4%
Saint-Hilaire-de-Clisson	85 739	121 234	41,4%*
Saint-Lumine-de-Clisson	67 201	68 305	1,6%
Gétigné	176 313	177 787	0,8%
Gorges	189 480	178 227	-5,9%
Clisson	439 349	421 809	-4,0%
Boussay	116 170	112 641	-3,0%
Total	2 590 440	2 480 199	-4,3%

*Sur St-Hilaire-de Clisson, l'évolution de la consommation entre 2022 et 2023 s'explique en grande partie par la forte augmentation de consommation des entreprises et GAEC présents sur la commune.

LINÉAIRE DE RÉSEAUX PAR COMMUNE

	2021	2022	2023
Aigrefeuille -sur-Maine	49 040	49 237	48 582
La Planche	49 220	49 417	48 667
Remouillé	38 929	39 085	38 928
Vieillevigne	91 261	91 627	91 841
Château-Thébaud	49 630	50 486	46 078
Haute-Goulaine	70 573	70 763	71 589
La Haye-Fouassière	45 906	46 030	46 333
Saint-Fiacre-sur-Maine	18 024	18 073	18 036

Monnières	28 356	28 432	28 389
Maisdon	38 620	38 724	38 652
Saint-Hilaire-de-Clisson	39 539	39 646	39 590
Saint-Lumine-de-Clisson	34 615	34 708	34 697
Gétigné	61 911	62 078	62 111
Gorges	53 800	54 112	54 684
Clisson	58 403	58 529	59 083
Boussay	51 051	51 151	51 270
Total	778 878	782 098	778 530

Les légères évolutions du linéaire d'une année sur l'autre sont liées aux incertitudes d'extraction des données à partir de la base cartographique qui peut varier d'une année sur l'autre. La baisse plus importante du linéaire de Château-Thébaud entre 2022 et 2023 est liée à une réattribution sur le SIG d'une conduite (Feeder) dans le périmètre Atlantic'Eau Transport, mal renseigné en 2022.

NOMBRE D'ABONNÉS PAR COMMUNE

	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
Aigrefeuille-sur-Maine	1 603	1 663	1 718	1 753	2,0%
La Planche	1 067	1 088	1 157	1 180	2,0%
Remouillé	768	804	837	859	2,6%
Vieillevigne	1 612	1 638	1 713	1 776	3,7%
Château-Thébaud	1 278	1 285	1 324	1 337	1,0%
Haute-Goulaine	2 535	2 552	2 663	2 810	5,5%
La Haye Fouassière	1 986	2 011	2 073	2 139	3,2%
Saint Fiacre sur Maine	545	550	564	579	2,7%
Monnières	960	970	1 011	1 049	3,8%
Maisdon	1 254	1 271	1 311	1 333	1,7%
Saint Hilaire de Clisson	915	923	996	1 035	3,9%
Saint Lumine de Clisson	848	861	910	929	2,1%
Gétigné	1 637	1 652	1 789	1 852	3,5%
Gorges	1 923	1 956	2 057	2 138	3,9%
Clisson	3 805	3 851	3 981	4 015	0,9%
Boussay	1 179	1 191	1 229	1 242	1,1%
Total	23 915	24 266	25 333	26 026	2,7%

GROS CONSOMMATEURS D'EAU EN 2023, > 6000 M3

Commune	Gros consommateurs > 6000 m3	volume consommé 2021 (m3)	volume consommé 2022 (m3)	volume consommé 2023 (m3)	Variation 2022-2023 (%)
La Haye-Fouassière	Lu France	98 842	99 774	87 687	-12%
Château-Thébaud	Bric Fruit - Refresco	20 117	-	-	
Gétigné	SAS Papcart	10 824	9 743	6 235	-36%
Gétigné	Smurfit Kappa	18 754	16 008	13 282	-17%
Gétigné	SOFOP - Scté Française d'Outils Pro	-	-	8 135	
Gorges	SAS Aubron-Méchineau		4 483	6 564	46%
Vieilleville	Couvoir de la Seigneurie	9 669	-	6 772	
Remouillé	SAS de nous à vous	16 530	19 127	16 440	-14%
Remouillé	Cototerra	8 204	10 191	14 614	43%
Remouillé	Les coteaux nantais	-	6 132	-	
Remouillé	EARL Les œufs du Boulay	-	-	7 973	
Vieilleville	EARL Goulet	8 076	6 052	-	
Saint-Hilaire-de-Clisson	GAEC Nord Vendéen	6 619	-	-	
Saint-Hilaire-de-Clisson	GAEC La Margerie Fortin	-	3 240	12 251	278%
Saint-Hilaire-de-Clisson	GAEC Le Pont des Noues	-	2 436	11 519	373%
Saint-Hilaire-de-Clisson	GAEC Poiron	-	3 042	8 401	176%
Haute-Goulaine	EARL Elevage de la Goulaine	6 368	8 115	7 044	-13%
Haute-Goulaine	SCEA des Cleons	32 173	28 495	-	
Clisson	Communaux Clisson	10 601	-	-	
Clisson	Clisson Sèvre et Maine aggro piscine	15 459	23 386	32 892	41%
Clisson	Centre Leclerc	6 891	-	-	
Clisson	Hellfest Production		16 351	12 176	-26 %
Clisson	Les Lavandières Elis	59 264	55 609	57 374	3%
Boussay	STE Minoterie Girardeau	5 922	7 848	8 438	8%
TOTAL		334 313	320 032	317 797	-0.70%

Note : case vide= conso inférieure à 6000m3

ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU PAR SECTEUR

		2021	2022	2023
Rendement IDM %	Secteur Grand Lieu	85.3 %	86.5 %	86.4 %
	Secteur Vignoble, hors Clisson- Boussay	89.5 %	90.4 %	90.3 %
	Clisson	94.7 %	98.3 %*	93.8 %
	Boussay	84.4 %	89.2 %	90 %
ILP	Secteur Grand Lieu	1.32	1.32	1.07
	Secteur Vignoble, hors Clisson- Boussay	1.36	1.21.	1.28
	Clisson	1.00	0.5	1.27
	Boussay	0.85		0.68

*La valeur du secteur Clisson en 2022 est à prendre avec recul, les données n'étant pas fiabilisées sur cette année d'exploitation.

INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable exigé à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Détail du calcul de la note de CSMA

P103.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : Plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2023	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	OUI	5 points
Total Partie A : (Sur 15 points)			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	99,51%	15 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023	544,663	Km
Sur 15 points	VP.241	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	95,23%	15 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2023	521,249	Km
Pour évaluer :	-	Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2023	547,345	Km
Total Partie B : (Sur 30 points)			30 points / 30 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	NON	0 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	NON	0 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	0 points
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	NON	0 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points (conditionnel)	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Si les 2 conditions suivantes sont « Oui »	10 points
	-	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	OUI	
	-	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	OUI	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	OUI	5 points
Total Partie C : (Sur 75 points)			35 points / 75 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
	P103.2B	VALEUR DE L'INDICE	80 points / 120 points	

Une remise en cause des détails du calcul de cet indicateur sur l'année 2022, a amené le délégataire à revoir certaines notes surestimées, amenant ainsi à une baisse de l'indicateur de 120 à 80 entre 2022 et 2023. Cette baisse illustre l'effort de CSMA de suivre la gestion patrimoniale et les bases de données au plus proche de la réalité du terrain.